

24) 5) Ratification de divers marchés. Fournitures

Mme HENARD donne lecture du rapport :

" Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier les marchés ci-après, passés :

550.000. frs.

Approuvé
At Denis, le 17 Sept 1965.
Alpine: J. Cluchaud.

2°) Avec la BOULANGERIE SOBIE,

pour fourniture de 120.000 pains de 250 gr. à 16 f. et de 66.000 pains de 200 gr. à 12 f., avec un rabais de 15 %, soit pour un montant total de
imputable à l'article 459/601 du budget des Cantines.

2.305.200. frs.

3°) Avec Monsieur VIRAPIN Franck,

pour location à la Commune de 2 camions, pour l'enlèvement des ordures ménagères, pour la période d'octobre à Décembre 1965, soit
imputable à l'article 661 du budget de 1965.

400.000. frs.

Approuvé, le 17 Sept 65
At Denis, le 17 Sept 65
Alpine: J. Cluchaud.

Je vous demande également, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer les marchés suivants avec divers fournisseurs :

A) - Pour l'année 1965 :

1°) Avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar,

pour fourniture de 10 mobylettes pour un montant total imputable à l'art. 215 " Acquisition matériel de transport " du budget 1965.

678.300. frs.

Approuvé, At Denis, le 22 Sept 65
Alpine: J. Cluchaud.

MAISON DE LA RUE DE LA VILLE DE LAUSANNE

pour fourniture de gas-oil pour divers véhicules de la
Commune pour un montant de
imputable à l'article 603 " Carburants " du budget 1965.

1.000.000.- de frs.

3°) Avec la Société Jules CAILLÉ & Cie,

pour fourniture d'essence pour divers véhicules de la
Commune, pour un montant total de
imputable à l'art. 603 " Carburant " du budget 1965.

2.000.000. de frs.

4°) Avec M. L.A. RAVATZ,

pour fourniture d'articles de quincaillerie divers,
pour un montant de
imputable à l'article 609 ; " Autres fournitures " -
(peinture, brai, résine, vitres, madriers de sapin -
flocelle - panneaux - pièces d'Indochino, etc...)

3.000.000. de frs.

5°) Avec Les Ets. L.A. RAVATZ,

pour fourniture de barres de fer, madriers sapin,
fil coton, etc... pour un montant de
imputable à l'article 230/197 " Aménagement du Stade
de la Redoute ".

700.000. frs.

B) Pour la période de Juillet à Décembre 1965.

- Avec la S.I.A.C. de la Rivière des Pluies,

pour la location de camions pour l'enlèvement des ordures
ménagères, pour un montant total de
payable à l'article 661 " Frais de transport " du budget
1965.

1.000.000. de frs.

Approuvé,
D. Denis, le 22 sept
1965
Mlle Siret, le
Secrétaire Général,
Signé: J. Dubois.

Approuvé,
D. Denis, le 29
sept 65, Mlle Siret,
le Secrétaire Général,
Signé: J. Dubois.

x
x x

C) Pour fournitures aux CANTINES SCOLAIRES pendant l'année 1965:

1°) Avec les Ets. I.A. RAVATE,

pour fourniture de petit matériel et outillage,	100.000. frs.
imputable à l'article 459/633 du budget 1965 .	
pour fourniture de produits d'entretien, pour un montant de	75.000. frs.
imputable à l'article 459/605 du budget 1965.	
Total.....	175.000. frs.

Pendant les mois d'AOUT à DECEMBRE 1965 :

2°)

Avec les Ets. ISAUTIER ,

pour fourniture de 4.200 kgs. de chocolat à croquer à	
225,frs. le kilo, soit	945.000. frs.
imputable à l'art. 459/601 " Alimentation " du budget 1965.	

3°) Avec la Maison AH-SINI :

pour fourniture de 5.040 kgs. de gros sel (Diège-Suares)	
à 18 f,50 le kg. soit pour un montant total de	91.240,frs.
imputable à l'art.459/601 " Alimentation " du budget 1965.	

4°) Avec Monsieur ROBERT Dominique:

pour fourniture de 560.000 bananes avec un rabais de 22 %	
sur le cours de la mercuriale, soit pour un montant de	3.000.000,de frs
payable à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	

5°) Avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar :

pour fourniture de 72.000 kgs. de riz à 37f,40 le kg. soit	
pour un montant de	2.692.800, frs.
imputable à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	

6°) Avec Monsieur VINGATAPA André :

pour la fourniture de 11.900 kgs. de viande de boeuf 1er	
choix, à 274,frs.le kg, soit pour un montant total de.....	3.260.600. frs.
imputable à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	

7°) Avec M. ACCOT LAMAY :

pour fourniture de :

- 6.020 kgs. de viande de porc fumée (boucané) à 395.frs. le kilog, soit	2,377,900. frs.
- 5.600 boîtes de 1 kg. de gâteaux de fruits à 119 frs. la boîte	660,800. "
Total.....	<u>3,038,700. frs.</u>

imputables à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.

8°) Avec Mme ALIAGAPIN Vaitilingam :

pour fourniture de légumes, épices et fruits pour un montant de

6.000.000. de frs

imputables à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.

9°) Avec la Boulangerie SGRIBY, pour fourniture de :

126.000 kgs. de pain en 200 grs. à 12 frs. le pain avec un rabais de 13 % sur la taxe officielle fixée par arrêté préfectoral, soit au prix actuel de 10 frs,20 le pain, soit 630.000 pains de 200 grs. à 10 f,20 ,	<u>6,426.000. frs.</u>
---	------------------------

10°) Avec Madame LAU HAN TIEN :

pour fourniture de 11.900 kgs. de viande de boeuf les choix à 274. frs. le kg

3.260.000.frs.

payables à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.

11°) Avec Monsieur William CLAIN :

pour fourniture de 70.000 kgs. de bois de chauffage à 8f,60 le kg

602.000.frs.

payables sur l'article 459/604 "Combustibles" du budget 1965.

12°) Avec la SUCCESSION AH-YON :

pour fourniture de :

- 10.080 kgs. de haricots blancs de Madagascar (lingots) à 84.frs. le kg	846.720. frs.
- 10.080 kgs. de pois du Cap N° 1 à 73 f,50 le kg.....	740.880. "
- 10.080 kgs. de lentilles grises de Madagascar à 121 f.le kg.	1.219.680. "
- 10.080 kgs. de merus blanche à 179 frs.le kilog	1.804.320. "
- 5.600 kgs. d'huiles d'arachides à 139 f,50 le kg.....	781.200. "
- 700 litres de vinaigre de vin à 115 frs.le litre.....	80.500. "
Total.....	<u>5.473.300. frs.</u>

Payables à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.

13°) Avec la Maison AN-SIMS :

pour fourniture de 10.000 kgs. de saindoux pur porc à
115 frs.le kg
payables à l'article 459/601 " Alimentation " du
budget 1965. 1.159.200. frs.

14°) Avec les Ets. Lucien JOSEPH :

pour la fourniture des articles suivants :

- 5.600 boîtes de sardines de 2 kgs. environ la boîte,
à 817 frs. la boîte 4.575.200. frs.
- 2.800 b/ de sardines à l'huile en boîte de 650 grs.
environ à 284. frs. la boîte 795.200. "
- 420 cartons de 48 b/ de fromage en boîte de 8 por-
tions de 170 grs. 40 % matières grasses, à 62 f.
la boîte, soit 20.160 boîtes 1.249.920. "
- 3.120 boîtes de 1 kg. de pâté de foie pur porc à 185.
frs. la boîte 577.200. "
- 7.000 boîtes de beurre demi-sel (Vache Noire) à 208. f.
la boîte 1.456.000. "

Total..... 8.653.520. frs.

payables à l'article 459/601 " Alimentation " du budget
de 1965.

Adopté à l'unanimité.